

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

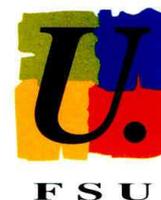
Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 14 septembre 2009

Non au détournement de la formation par la Direction de la PJJ !

La formation continue est un droit et un choix !

Les premières sessions de formation continue obligatoire sur les axes du Projet Stratégique National se mettent en place dans tous les départements sous l'égide des DIR.

Rappelons que la direction de la PJJ veut obliger les personnels, notamment les éducateurs, les psychologues, les assistants sociaux et les professeurs techniques à « se former » à l'action éducative structurée par les activités de jour, aux investigations civiles et pénales et à l'intervention dans un cadre pénal (cf. notre tract du 8 juillet).

L'application à marche forcée des nouvelles orientations conduit la direction à nier l'existence de savoirs-faire éprouvés et, sous couvert de professionnalisation, à imposer une autre « culture éducative », centrée sur la prise en charge coercitive des jeunes.

Au-delà de son opposition de fond aux orientations professionnelles mises en place, le SNPES-PJJ dénonce cette entreprise de formatage qui participe de l'infantilisation et de la mise au pas des personnels :

- Parce que les PTF sont instrumentalisés et détournés de leur rôle au profit de séances réduites à de l'information sur les orientations imposées par l'administration.
- Parce que, les priorités de la direction de la PJJ en matière de formation continue, ne doivent pas empiéter sur les besoins exprimés par les personnels.
- Parce que la formation continue doit rester un lieu d'échanges et de rencontre entre les personnels de différentes catégories et de différents services.
- Parce qu'elle doit rester un espace réflexif et de prise de recul par rapport à la pratique quotidienne.
- Parce que la formation continue doit rester un droit et un choix des personnels.

Pour toutes ces raisons le SNPES-PJJ appelle les personnels à s'opposer à la formation obligatoire au PSN.

La dispersion dans le temps des différentes séquences de « formation » ne permettant pas d'envisager une action nationale unique, **nous appelons les personnels à refuser de cautionner le détournement de la formation continue et à se saisir de ces moments pour dénoncer par tous moyens le formatage et instaurer de vrais débats professionnels.**